

PORT DE LA CAGOULE



ORDRE, CONTRORDRE ET...

La diffusion de la nouvelle doctrine relative au schéma national du maintien de l'ordre est venue jeter le trouble sur le port de la cagoule non feu...

Après un tweet du ministre en faveur des personnels et de leurs représentants, il aura fallu pas moins de deux instructions de la DCSP pour affirmer le nécessaire besoin de protection des agents en maintien de l'ordre.

A CHACUN SON APPRÉCIATION...

➤ **D'un côté la DCCRS, de l'autre la DCSP, qui donnera l'ordre sur le terrain ?**

Depuis la doctrine sur la « dissimulation du visage par le port de la cagoule par les policiers et agents de la police nationale lors de certaines interventions » datant de 2017, aucune instruction générale sur ce sujet « brûlant »

➔ **POUR UNITÉ SGP POLICE,** ←

**LE PORT DE LA CAGOULE NON FEU NE PEUT ÊTRE PRIS À LA LÉGÈRE.
UNE DOCTRINE DE CADRAGE GÉNÉRAL DE LA DGPN EST NÉCESSAIRE !**



08-10-2020

DE TEXTE : DCSP/SDMIS/DUTOP/NR 1276

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT NR 103

OBJET : PROTECTION DES POLICIERS PAR LE PORT DE LA CAGOULE TRAITEE NON FEU EN MAINTIEN DE L'ORDRE.

REFERENCES :

- ARRETE DU 7 AVRIL RELATIF AU RESPECT DE L ANONYMAT DE CERTAINS FONCTIONNAIRES DE POLICE ET MILITAIRES DE LA GENDARMERIE NATIONALE.

- NOTE DE SERVICE DCSP 11/2017 RELATIVE A LA DOCTRINE D'EMPLOI DU PORT DE LA CAGOULE POUR LES EFFECTIFS DE LA SECURITE PUBLIQUE.

- IC DCSP N°98 DU 11 SEPTEMBRE 2020 RELATIVE AU SNMO : EVOLUTION IMMEDIATE DES CONDITIONS D'UTILISATION DU LANCEUR DE BALLE DE DEFENSE ET SUBSTITUTION DE LA GRENADE A MAIN DE DESENCERCLEMENT (GMD).

- SCHEMA NATIONAL DU MAINTIEN DE L'ORDRE DU 16 SEPTEMBRE 2020.

EN APPLICATION DU SCHEMA NATIONAL DU MAINTIEN DE L ORDRE, IL EST RAPPELE QUE LE PORT DE LA CAGOULE EST INTERDIT POUR TOUTES LES UNITES EN OPERATION DE MAINTIEN DE L ORDRE (PARAGRAPHE 2.7.2).

POUR RAPPEL, LE PORT EST RESERVE AUX AGENTS RELEVANT DU REGIME DE L ARRETE DU 7 AVRIL 2011 ET DES INSTRUCTIONS DE LA NOTE DE SERVICE DCSP 11/2017 DANS LE CADRE DE CERTAINES OPERATIONS DE POLICE SENSIBLES.

TOUTEFOIS ET COMPTE RENDU DU TRAITEMENT NON FEU DE CET EQUIPEMENT, AU REGARD DES RISQUES AVERES D'UTILISATION D'ENGINS INCENDIAIRES QUI SONT NOTAMMENT PORTES A LA CONNAISSANCE LORS DES REUNIONS PREPARATOIRES, LE DIRECTEUR DU SERVICE D'ORDRE OU UN DE SES REPRESENTANTS POURRA DECIDER DU PORT DE LA CAGOULE SOUS LE CASQUE M.O FACON CACHE COU. CES DERNIERS PEUVENT DONNER LEUR AUTORISATION EGALEMENT EN COURS D'OPERATION SI UN COMPTE RENDU DE LA SITUATION FAIT ETAT D'UN RISQUE IDENTIFIE.

UN RESPONSABLE HIERARCHIQUE DEVRA ENCADRER L'INTERVENTION DES UNITES PORTEUSES DE LA PROTECTION NON FEU ET ETRE OBLIGATOIREMENT PRESENT LORS DE L'INTERVENTION DANS CES CIRCONSTANCES.

CETTE AUTORITE, UNE FOIS TOUT RISQUE ECARTE, DONNERA LES INSTRUCTIONS AFIN QUE LES POLICIERS CONCERNES RETIRENT CETTE PROTECTION.

LE PORT DE LA PROTECTION NON FEU S'EFFECTUE AVEC LES INSIGNES EXTERIEURS PERMETTANT D'IDENTIFIER LA QUALITE DE POLICIER, CONFORMEMENT A L'ARTICLE R434-15 DU CODE DE DEONTOLOGIE.

LE PORT DU NUMERO RIO RESTE OBLIGATOIRE EN TOUTE CIRCONSTANCE.

SIGNE

LE DIRECTEUR CENTRAL DE LA SECURITE PUBLIQUE

JEAN-MARIE SALANOVA

STOP ET FIN